

**QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION  
(EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL**

---

**PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT TRENTE-TROISIEME SEANCE**

tenue au Palais des Nations à Genève  
le jeudi 7 juin 2001 à 15 h 20

Président : M. J. E. VEGA (Chili)

<u>Table des matières :</u>	<u>Page</u>
Ouverture de la session	1
Pouvoirs des représentants et observateurs	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Statut de membre :	
a) Demande d'admission de la République du Congo en tant que Membre de l'Organisation	1
b) Demande d'admission de la République d'Azerbaïdjan en tant que Membre de l'Organisation	1
c) Demande d'admission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en tant que Membre de l'Organisation	1

---

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, boîte postale 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

<u>Table des matières</u> : (suite)	<u>Page</u>
d) Demande d'admission de la République démocratique du Congo en tant que Membre de l'Organisation	1
e) Demande d'admission de la République de Sierra Leone en tant que Membre de l'Organisation	2
f) Demande d'admission de la République de Gambie en tant que Membre de l'Organisation	2
g) Demande d'admission de la Géorgie en tant que Membre de l'Organisation	2
Statut d'observateur :	
a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République populaire de Chine	2
b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l'Assistance pédagogique internationale (API)	2
Autres questions	10
Clôture de la session	10

Point 1 de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le PRESIDENT déclare ouverte la quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil et souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle aux délégués que le Conseil est réuni en session extraordinaire afin d'admettre sept nouveaux Membres et deux nouveaux observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

2. Le PRESIDENT invite le Conseil à noter que le Directeur général a examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres et les a jugés en bonne et due forme, et aussi qu'il a été informé du nom des observateurs des Etats non membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales participant à la session.

3. Le Conseil en prend bonne note.

Point 3 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
(MC/2023/Rev.1)

4. L'ordre du jour est adopté.

Point 4 de l'ordre du jour

STATUT DE MEMBRE

- a) Demande d'admission de la République du Congo en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2024, MC/L/1002)
- b) Demande d'admission de la République d'Azerbaïdjan en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2025, MC/L/1003)
- c) Demande d'admission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2026, MC/L/1004)
- d) Demande d'admission de la République démocratique du Congo en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2027, MC/L/1005)

- e) Demande d'admission de la République de Sierra Leone en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2030, MC/L/1006)
- f) Demande d'admission de la République de Gambie en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2031, MC/L/1007)
- g) Demande d'admission de la Géorgie en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2032, MC/L/1008)

5. Le PRESIDENT déclare que, lorsque le Conseil aura examiné les points 4 et 5, il donnera la parole aux nouveaux Membres et observateurs. Il suggère que les délégués désireux de leur souhaiter la bienvenue veuillent bien le faire à la fin de l'examen du point 5.

6. Il appelle l'attention sur les demandes d'admission de la République du Congo, de la République d'Azerbaïdjan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République démocratique du Congo, de la République de Sierra Leone, de la République de Gambie et de la Géorgie en tant que Membres de l'Organisation et invite le Conseil à examiner les projets de résolution contenus dans les documents MC/L/1002, MC/L/1003, MC/L/1004, MC/L/1005, MC/L/1006, MC/L/1007 et MC/L/1008.

7. Les projets de résolution relatifs à l'admission de la République du Congo (MC/L/1002), de la République d'Azerbaïdjan (MC/L/1003), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (MC/L/1004), de la République démocratique du Congo (MC/L/1005), de la République de Sierra Leone (MC/L/1006), de la République de Gambie (MC/L/1007) et de la Géorgie (MC/L/1008) en tant que Membres de l'Organisation sont adoptés par acclamation.

8. Le PRESIDENT, notant que le Secrétariat l'a informé que les pouvoirs des représentants de la République du Congo, de la République d'Azerbaïdjan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République démocratique du Congo, de la République de Sierra Leone, de la République de Gambie et de la Géorgie ont été reçus et jugés en bonne et due forme, les invite à prendre place parmi les Etats Membres de l'Organisation.

#### Point 5 de l'ordre du jour

#### STATUT D'OBSERVATEUR

- a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République populaire de Chine  
(MC/2028, MC/L/1009)
- b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l'Assistance pédagogique internationale  
(MC/2029, MC/L/1010)

9. Les projets de résolution visant à accorder à la République populaire de Chine (MC/L/1009) et à l'Assistance pédagogique internationale (MC/L/1010) le statut d'observateur aux réunions du Conseil sont adoptés par acclamation.

10. Le PRESIDENT, notant que le Secrétariat l'a informé que les pouvoirs des observateurs de la République populaire de Chine et de l'Assistance pédagogique internationale (API) ont été reçus et jugés en bonne et due forme, les invite à prendre place à la table des observateurs.

11. M. MENGA (République du Congo) exprime sa gratitude pour l'admission de la République du Congo à l'OIM. Ces dernières années, il s'est tissé entre ce pays et l'OIM des relations de coopération étroites et cordiales. Le gouvernement de la République du Congo se félicite de l'assistance que lui apporte l'OIM dans le désarmement des milices, le ramassage des armes et la réinsertion des ex-miliciens dans la vie civile, contribuant ainsi à la consolidation du processus de paix et de réconciliation nationale, gage du développement du pays. Cette action s'inscrit dans le cadre des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signés respectivement à Pointe Noire et à Brazzaville en novembre et en décembre 1999, et confirmés récemment par la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo signée le 14 avril 2001.

12. Cette coopération est appelée à se renforcer, vu la position géographique de la République du Congo au cœur de l'Afrique centrale, qui en fait un pays de transit et donc une terre de migration, prédisposée par son passé aux mouvements migratoires. Cette situation a été aggravée par la précarité de l'économie, les crises et conflits politiques, ainsi que les catastrophes naturelles. Les conséquences pour le pays de la crise dans la région des Grands Lacs ne sont qu'une illustration de ce phénomène.

13. M. Menga est convaincu que la mondialisation, si elle ne s'accompagne pas d'une politique cohérente des migrations fondée sur une action concertée et des responsabilités collectives, ne peut à long terme qu'hypothéquer les stratégies et politiques de développement mondial. En s'efforçant d'aborder les problèmes des migrations au niveau mondial, l'OIM fait une contribution majeure au développement. Le gouvernement de la République du Congo appuie pleinement le programme Migrations pour le développement en Afrique et les initiatives allant dans le même sens, et il a participé à l'atelier organisé récemment à Libreville. Le peuple et le gouvernement de la République du Congo s'engagent à contribuer activement aux travaux de l'OIM.

14. M. NAGIYEV (République d'Azerbaïdjan) exprime sa gratitude pour l'admission à l'OIM de la République d'Azerbaïdjan. Compte tenu de la situation sociale et économique actuelle, il est essentiel de trouver de nouvelles méthodes de gestion des flux migratoires reposant sur la coopération internationale et l'assistance mutuelle. Les mesures prises par son pays à cet égard ont créé les conditions nécessaires pour qu'il puisse adhérer au Conseil de l'Europe. Sa constitution, de même que les lois et textes normatifs adoptés en conformité avec les normes internationales, garantissent les droits et libertés de ses citoyens.

15. Cependant, malgré ses réalisations, l'Azerbaïdjan a encore un certain nombre de problèmes graves à résoudre, dont l'un des plus importants est celui des migrations. Les trois principaux facteurs qui aggravent considérablement la situation actuelle à ce point de vue sont premièrement, la politique sociale, économique et démographique de l'ex-URSS, qui ne tient aucun compte des spécificités naturelles, historiques et culturelles de l'Azerbaïdjan; deuxièmement, la crise sociale et économique causée par l'effondrement de l'empire soviétique; et troisièmement, l'occupation de 20 % des territoires azerbaïdjanais, qui a entraîné l'afflux de plus de 1 million de réfugiés et de

personnes déplacées. La transition vers l'économie de marché et l'intégration de l'Azerbaïdjan dans l'économie mondiale ont également influé sur les processus migratoires. Tous ces facteurs ont encouragé la main-d'œuvre à se déplacer, à l'intérieur des frontières de l'Azerbaïdjan et dans les pays voisins. Les citoyens azerbaïdjanais ont quitté le pays pour aller s'établir en Russie, en Turquie, dans certains Etats européens et aux Emirats arabes unis.

16. Plusieurs lois ont été adoptées en vue de créer une base légale pour la gestion des flux migratoires, et des accords bilatéraux ont été conclus à cet égard avec la Turquie, l'Arabie saoudite, la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Géorgie. Des accords analogues sont en préparation avec l'Allemagne, la Belgique, Bahreïn, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et la Moldova. Un programme spécial d'Etat sur les migrations forcées, les réfugiés et les personnes déplacées a aussi été adopté.

17. Une coopération plus étroite s'est instaurée en particulier entre le Gouvernement azerbaïdjanais et l'OIM sur le renforcement des capacités en matière de gestion des flux migratoires et, selon la méthode d'approche par petits groupes de pays, sur les campagnes d'information pour la prévention des migrations irrégulières, l'assistance au rapatriement volontaire des migrants, les programmes sur le microcrédit et l'emploi, et l'amélioration du contrôle aux frontières. Un accord de coopération entre la République d'Azerbaïdjan et l'OIM, ratifié par le Parlement azerbaïdjanais en 1999, et une visite officielle du Directeur général ont donné un nouvel élan aux relations bilatérales. Cependant, l'absence de coordination de la gestion des flux migratoires a eu un effet négatif sur la protection des travailleurs migrants et la protection sociale de leurs familles – domaine dans lequel la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux pourrait s'avérer utile.

18. M. FULLER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) se dit reconnaissant de ce que la demande d'admission de son pays à l'Organisation ait été acceptée. Le Royaume-Uni, absent depuis 32 ans, est ravi de se retrouver au sein de l'OIM. Les autorités britanniques attendent avec plaisir de voir se renforcer les liens solides qui résultent déjà d'une relation étroite et ancienne avec l'Organisation. En 2000, par exemple, le Royaume-Uni a fourni une aide financière à l'OIM pour ses activités portant sur la lutte contre la traite d'êtres humains dans les Balkans, le renforcement des capacités, le programme de construction de logements pour les travailleurs migrants du Gudjarat (Inde) et la préparation aux situations d'urgence. Des discussions positives ont aussi eu lieu sur des questions importantes comme celles des migrations irrégulières et du mouvement transfrontières de la main-d'œuvre qualifiée. La délégation du Royaume-Uni sera heureuse de travailler en coopération encore plus étroite avec l'Organisation dans les années à venir.

19. M. BOLAILOKO (République démocratique du Congo) présente les excuses de la Ministre du travail de son pays, qui n'a pas pu assister à la session du Conseil mais se rendra à Genève avant la fin du mois de juin. En son nom, il remercie l'OIM et ses Etats Membres de la solidarité qu'ils ont manifestée à la République démocratique du Congo en l'admettant à l'Organisation. La présence de la délégation de son pays est la preuve évidente de l'intérêt que porte son gouvernement à l'OIM. Alors que la situation était déjà préoccupante dans les années 70 et 80 à cause de la fuite des cerveaux, qui avait donné lieu à divers programmes visant à juguler la crise, la guerre qui a sévi en République démocratique du Congo ces trois dernières années a provoqué des déplacements massifs de population, tant à l'intérieur du pays qu'au-delà de ses frontières. Elle a provoqué la fermeture d'unités de production, d'écoles et de centres de formation médicale, les personnes qui y travaillaient étant mortes ou absentes. Aujourd'hui, grâce aux

efforts inlassables du gouvernement, la population de la République démocratique du Congo est confiante en l'avenir, surtout avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

20. Dans ce contexte, l'adhésion à l'OIM revêt une importance particulière. L'accès aux moyens et programmes de l'Organisation, tels que le programme Migrations pour le développement en Afrique, offrira la possibilité de résoudre les problèmes de la réinsertion et des migrations. M. Bolailoko assure à l'Organisation que son gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre des projets concrets visant à résoudre les problèmes cruciaux que connaît le pays. Il fait appel à tous les Membres de l'OIM pour qu'ils aident à résoudre les problèmes de migration énormes auxquels son pays doit faire face.

21. M. WURIE (République de Sierra Leone) remercie tous les Etats Membres de l'OIM d'avoir admis son pays à l'Organisation. En demandant son adhésion, le Gouvernement de la Sierra Leone a montré l'importance qu'il attache aux migrations organisées, et il s'est aussi montré conscient des services que son pays a déjà reçus de l'OIM, qui limite normalement ses programmes et activités à ses Membres. M. Wurie félicite particulièrement l'OIM d'avoir ouvert récemment un bureau à Freetown. La Sierra Leone émerge tout juste de 10 années de guerre qui ont entraîné beaucoup de souffrances, de destructions, de misère et de maladies, et qui sont à l'origine d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Le Gouvernement de la Sierra Leone espère que son pays profitera des programmes sur les migrations de retour et sur les réfugiés, ainsi que du transfert de ressources humaines qualifiées. La Sierra Leone se félicite qu'une collaboration fructueuse s'instaure avec l'OIM, et M. Wurie demande aux Etats Membres de faire preuve de solidarité et de compréhension à l'égard de son pays qui souffre des effets dévastateurs de la guerre. Il remercie tous les fonctionnaires de l'OIM, en particulier le Directeur général et le Directeur général adjoint, qui ont été en contact permanent avec son gouvernement pour faciliter son adhésion.

22. M. BADIWI (République de Gambie) remercie les délégués d'avoir admis la Gambie à l'OIM, consacrant ainsi officiellement les relations qui l'unissent déjà à l'Organisation. Le Gouvernement gambien est heureux de participer plus pleinement aux travaux de celle-ci. Pays de transition et de migration en raison de sa situation géographique, la Gambie a grand besoin des services de l'Organisation, et M. Badiawi est convaincu que son adhésion jettera les bases d'une coopération fructueuse. Depuis l'adoption récente d'un plan d'action, un cadre institutionnel a été mis en place pour la gestion des flux migratoires en Gambie, et ce pays a bénéficié d'une collaboration renforcée avec l'OIM pour la mise au point de programmes nationaux en matière de migrations, y compris un programme de coopération technique en vue de la création d'une commission gouvernementale pour la gestion des flux migratoires et des services de contrôle aux frontières. Une stratégie nationale sur la politique de migration doit être examinée pour l'an 2001, l'accent étant mis en particulier sur la participation active des organisations non gouvernementales intéressées.

23. La situation qui règne actuellement au sud du Sénégal rend les services de l'OIM particulièrement nécessaires. Les tensions permanentes en Casamance ont chassé plus de 2 500 réfugiés vers les villages le long de la frontière sud de la Gambie depuis que les combats se sont intensifiés au milieu du mois de mai. Il y a aujourd'hui près de 12 500 réfugiés en Gambie, et le pays a besoin de l'assistance de l'OIM pour aider au rapatriement volontaire des réfugiés, ou à leur installation et à leur intégration en Gambie. La délégation gambienne est heureuse à l'idée d'entretenir une coopération fructueuse avec l'OIM, et elle considère comme un privilège d'appartenir à l'Organisation.

24. M. EDILASHVILI (Géorgie) dit que c'est un honneur pour la Géorgie d'adhérer à l'OIM et il espère que la participation de son pays aux travaux de l'Organisation sera productive et fructueuse pour les deux parties. Le gouvernement géorgien attache la plus grande importance aux questions de migration étant donné que, après les guerres civiles, les conflits ethnopolitiques et les catastrophes naturelles, la Géorgie a gravement souffert des mouvements de personnes déplacées, à l'intérieur du pays et au travers de ses frontières. On compte aujourd'hui près de 300 000 personnes déplacées en Géorgie, ce qui suscite des problèmes sociaux et économiques lourds et difficiles à régler. M. Edilashvili espère que le statut de Membre de l'OIM aidera son pays à trouver de nouvelles solutions. Le gouvernement géorgien est aussi très désireux de régler la question de la population musulmane de la région de Meskethi en Géorgie, déportée il y a près de 50 ans par le régime stalinien. Un programme ciblé et doté d'un financement suffisant est nécessaire pour trouver une solution réaliste, avec la participation active des pays dans lesquels ces personnes déplacées ont trouvé refuge.

25. A cause de sa situation géopolitique, la Géorgie est aussi une zone de transit pour les migrations illégales et la traite des êtres humains, et elle a donc besoin de mesures supplémentaires pour protéger ses frontières. C'est pourquoi elle souhaiterait bénéficier d'une coopération dans le cadre du programme de gestion des frontières de l'OIM. Son gouvernement s'intéresse particulièrement à la nouvelle proposition de l'OIM concernant les petits groupes de pays, car il pense que ce programme aiderait les pays intéressés à atteindre leurs objectifs multilatéraux et régionaux en matière de gestion des flux migratoires. Il remercie le Secrétariat de l'OIM de son assistance, et exprime l'espoir que la coopération de la Géorgie avec l'Organisation ira en s'intensifiant.

26. M. QIAO (République populaire de Chine) exprime sa gratitude à l'OIM au nom du Gouvernement chinois pour avoir accordé à la Chine le statut d'observateur auprès de l'Organisation, ce qui, il en est convaincu, constituera un nouveau point de départ pour la coopération avec l'Organisation et ses Membres. Le Gouvernement chinois considère que les mouvements licites de personnes et les migrations sont bénéfiques, car ils sont un facteur de compréhension mutuelle et de coopération entre Etats dans les domaines économique, social et culturel. En même temps, il est résolument opposé aux migrations illégales, au trafic et à la traite des êtres humains, phénomènes contre lesquels un certain nombre de mesures ont été prises. Les Etats devraient renforcer leur coopération sur la base de l'égalité et du respect mutuel, et mettre en commun leurs efforts pour combattre les actes criminels transnationaux liés aux migrations. L'OIM, en sa qualité de grande organisation internationale, a fait de gros efforts pour promouvoir la coopération internationale en matière de migrations. Le Gouvernement chinois attache de l'importance au rôle que joue l'Organisation, avec laquelle il coopère déjà avec fruit. Il est convaincu que, maintenant que la Chine va participer en tant qu'observatrice aux activités de l'OIM, les relations de coopération amicale qui existent déjà seront encore renforcées.

27. M. JANNIN (Assistance pédagogique internationale (API)), parlant au nom du Président de l'Assistance pédagogique internationale qui n'a pas pu assister à la session, dit que l'API fournit des conseils techniques et des services consultatifs en matière de protection civile et dispense une formation dans les domaines du secourisme, de la protection contre les incendies et les catastrophes naturelles et industrielles. Elle met aussi sur pied des plans de prévention et de prévision pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ses actions contribuent indirectement à accompagner le retour à une vie normale et à développer le civisme. C'est donc un honneur pour elle d'avoir reçu le statut d'observateur auprès de l'OIM. L'API a déjà l'expérience de la coopération avec l'OIM, en particulier au Kosovo, où elle a participé à la restructuration du corps de protection et à l'établissement de stratégies et de tactiques de premiers



soins et d'opérations de secours, sur la base de cours de formation spéciaux. M. Jannin remercie tous ceux qui ont contribué à développer les liens entre son organisation et l'OIM.

28. Le PRESIDENT dit que la liberté de circulation des personnes, avec ce qu'elle implique du point de vue des droits de l'homme et de la dignité humaine, ainsi que de la nécessité pour les Etats de parvenir à contrôler effectivement les migrations, constitue l'un des problèmes cruciaux du XXI<sup>e</sup> siècle, et que l'OIM est à cet égard un important lieu d'échange de vues.

29. M. DEMBRI (Algérie) dit que l'admission de sept nouveaux Etats et de deux observateurs confère à l'OIM un statut important parmi les organisations internationales. Cela est certainement dû à l'inlassable action du Directeur général et du Directeur général adjoint qui ont tant fait pour l'Afrique. M. Dembri rend aussi hommage à la mission humanitaire de l'OIM, qui apporte une protection indispensable aux travailleurs migrants et contribue à la lutte contre le trafic des êtres humains. Il ne faut pas perdre de vue que les travailleurs migrants se trouvent toujours dans des situations de précarité et que le trafic des êtres humains est le troisième du monde, après celui de la drogue et des armes.

30. En tant que pays d'Afrique, l'Algérie se félicite que les pays africains soient de mieux en mieux représentés à l'OIM. Ces pays sont des foyers importants de populations migrantes et font face à de graves problèmes de personnes déplacées et de situations de précarité exigeant la solidarité internationale. Ils pourront profiter des échanges avec l'OIM à travers les différents programmes de coopération bilatérale et multilatérale. Il serait donc judicieux de concevoir un système de coopération sur le terrain grâce à l'établissement de bureaux régionaux en Afrique partout où le besoin s'en fait sentir. Ayant toujours estimé, en tant que terre d'accueil et de transit, que les migrations sous leurs divers aspects doivent être considérées en relation avec les droits de l'homme, les principes de la liberté de circulation et de la contribution au développement, l'Algérie appuie la politique de l'OIM.

31. M. THIOUNE (Sénégal) félicite le Directeur général et le Directeur général adjoint de leur dévouement et de la compétence avec laquelle ils permettent à l'OIM de jouer un rôle essentiel dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux des migrations. La délégation sénégalaise salue l'adhésion des nouveaux Membres et observateurs, en particulier celle de la Gambie, pays voisin du Sénégal.

32. Les problèmes de migration comportent de nouveaux défis aujourd'hui où la mondialisation de l'économie et les progrès rapides des sciences et des techniques, en particulier des nouvelles techniques de l'information, brisent les cercles de l'éloignement et entraînent un formidable brassage des hommes et des cultures.

33. Malheureusement, dans plusieurs régions du monde, les ravages sociaux, écologiques et humains, les conflits et la pauvreté engendrent des conséquences négatives profondes qui appellent plus de solidarité et d'humanisme si l'on veut préserver la paix et la dignité humaine. Les liens entre migrations et droits de l'homme ont été soulignés dans les résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à sa cinquante-septième session, et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a mis en relief les liens qui existent entre migrations et développement. La délégation sénégalaise apprécie beaucoup les programmes de l'OIM pour les migrants des pays les moins avancés, en particulier les programmes pour les travailleurs migrants, les programmes ciblés sur les diasporas, visant l'intégration efficace dans les pays de destination et la participation au développement des pays

d'origine, les mesures de lutte contre la traite des êtres humains, les programmes médicaux et de santé publique pour les migrants, le renforcement des capacités institutionnelles, et des réponses humanitaires rapides dans les situations de déplacement forcé et d'assistance dans les situations d'après conflit. La délégation sénégalaise appuie aussi les programmes de l'OIM en matière de rapatriement, en particulier le programme RQAN (Retour de nationaux africains qualifiés), ainsi que le nouveau programme Migrations pour le développement dans les pays les moins avancés. M. Thioune approuve la proposition d'ouvrir un large débat sur la libre circulation des personnes, des biens et des services, à travers des processus régionaux et des partenariats avec d'autres organisations compétentes. L'interdépendance des facteurs sociaux, économiques, politiques et même commerciaux qui sont à la base des migrations montre bien la dimension des défis que doivent relever les Etats Membres dans ce domaine.

34. M. Thioune apprécie à leur juste valeur les efforts de l'OIM visant à renforcer la faculté d'adaptation de l'Organisation et son efficacité, ainsi que les sacrifices importants consentis par l'Administration et le personnel en conséquence des restrictions budgétaires. Il réitère le soutien du Sénégal à l'Organisation.

35. M. ALGIMANTAS RIMKUNAS (Lituanie) souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Le nombre des Etats Membres de l'Organisation a augmenté de façon spectaculaire, ce qui est manifestement le signe que, depuis quelques années, l'importance des activités de l'OIM est de plus en plus largement reconnue. L'Organisation tendant progressivement vers l'universalité, il importe que le Directeur général et le personnel de l'OIM maintiennent et développent encore le caractère opérationnel et la faculté d'adaptation de l'Organisation, ainsi que sa capacité de réagir rapidement aux problèmes de migration qui surgissent dans un monde en évolution.

36. M. PETIT (France) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, prenant acte avec satisfaction de leur intention de participer activement aux travaux de l'Organisation. L'arrivée de quatre pays d'Afrique, de deux pays d'Europe orientale et d'un membre de l'Union européenne qui fait un retour attendu dans l'Organisation, ainsi que l'admission de la Chine et d'une organisation non gouvernementale active en qualité d'observateurs, renforcent l'universalité de l'OIM et étendent son champ d'action géographique. Le Directeur général, le Directeur général adjoint et toute leur équipe méritent des félicitations, car l'universalité et l'efficacité de l'action internationale de l'OIM en matière de migration sont essentielles en ces temps de mondialisation et d'accroissement des mouvements de population. Il s'agit d'humaniser la mondialisation, d'en minimiser le plus possible les risques et inconvénients, et d'en développer au maximum les avantages, surtout en ce qui concerne les déplacements de population et les migrations qui pourraient servir au mieux-être de l'humanité.

37. M. GUILLERMET (Costa Rica), parlant au nom du GRULAC, souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, se félicitant que l'OIM compte désormais 86 Membres. Il rend hommage au Directeur général et au Directeur général adjoint pour l'excellent travail qu'ils ont fait en vue d'accroître l'universalité de l'Organisation, qui reflète aussi l'importance de plus en plus grande donnée aux migrations au XXI<sup>e</sup> siècle. Le GRULAC réitère son appui à l'Organisation.

38. M. ABBAS (Egypte) souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Membres et observateurs au nom de sa délégation, et exprime sa grande satisfaction pour l'intérêt international croissant qui est porté aux problèmes des migrations, et que traduit l'élargissement de l'OIM. La délégation égyptienne est convaincue que les nouveaux Membres enrichiront les travaux de l'OIM et feront

avancer la cause humanitaire que sert cette Organisation. M. Abbas félicite le Directeur général et ses collaborateurs de l'excellent travail qu'ils ont fait pour améliorer et renforcer les activités de l'OIM et aborder tous les problèmes humanitaires dont s'occupe l'Organisation.

39. Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a toujours encouragé les migrations régulières et c'est un pays où les droits de l'homme sont respectés. Parallèlement, il enregistre des phénomènes croissants de migration, auxquels l'OIM est prête à aider à trouver des solutions. La Géorgie et la République d'Azerbaïdjan, pays nouvellement indépendants, ont des besoins considérables dans les domaines de la formation et de la coopération technique en matière de gestion des flux migratoires. La République du Congo, la République démocratique du Congo et la République de Sierra Leone sont des pays qui ont de grands besoins en matière de redressement et de reconstruction après les conflits, et aussi de rapatriement du personnel qualifié pour stimuler l'économie nationale - domaine dans lequel le programme Migrations pour le développement en Afrique pourrait apporter une assistance précieuse. L'OIM est prête également à aider la République de Gambie, qui a joué un rôle très important en Afrique orientale en recevant des migrants du Sénégal, de la Mauritanie et de la Guinée Bissau. Il ne saurait être question des migrations à l'échelle de la planète sans la participation de la République populaire de Chine qui, espère le Directeur général adjoint, obtiendra rapidement le statut de membre. Félicitant l'Assistance pédagogique internationale (API) pour son rôle au Kosovo, le Directeur général adjoint exprime l'espoir que l'API accompagnera l'OIM dans ses programmes au Timor, en Afrique, au Congo et dans la région des Grands Lacs en particulier.

40. En même temps que les migrations, les besoins d'intervention et de coopération de l'OIM augmentent car il lui faut faire face aux nouvelles vagues migratoires et aux nouveaux défis du développement. A cet égard, le programme Migrations pour le développement, au sujet duquel va être publié sous peu un document global, contribuera sans doute à encourager le retour des ressortissants qualifiés dont les compétences pourraient aider à promouvoir le développement économique de leur pays.

41. Le DIRECTEUR GENERAL, après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs de l'Organisation, revient sur certaines des questions qu'ils ont évoquées dans leurs déclarations au Conseil. En ce qui concerne la République du Congo, il souligne l'importance du programme de réinsertion des ex-combattants. Le représentant de l'Azerbaïdjan a mentionné la méthode d'approche par petits groupes de pays qui a établi un dialogue entre les trois pays du Sud-Caucase : l'expérience est réussie et on pourrait l'étendre à d'autres régions. Le problème du Nagorno Karabakh a aussi été mentionné, et le Directeur général dit que l'OIM est prête à fournir son assistance à cet égard. Il exprime sa gratitude au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a toujours appuyé généreusement et fidèlement les activités de l'OIM. Le délégué de la République démocratique du Congo a souligné l'importance du retour des travailleurs qualifiés, auxquels le nouveau programme Migrations pour le développement en Afrique pourra apporter une assistance très nécessaire. En Sierra Leone et en Gambie, l'OIM travaille actuellement dans le cadre d'une grande opération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés pour le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Le délégué de la Gambie a souligné le rôle que peut jouer l'OIM pour aider les pays à développer leurs propres capacités de gestion des flux migratoires afin de se préparer aux nouveaux défis auxquels ils devront faire face. En ce qui concerne la Géorgie, le Directeur général note qu'il a été fait mention du problème de la région de Meskethi – secteur dans lequel l'OIM pourrait apporter une aide en coopération avec la Fédération de Russie et les autres pays où se sont établies les

populations meskethi déportées. Le Directeur général souhaite la bienvenue à la République populaire de Chine, en qualité d'observateur. La coopération entre l'OIM et la Chine a déjà commencé et un atelier organisé en commun aura lieu la semaine suivante à Beijing. Le Directeur général espère que la Chine deviendra par la suite Membre à part entière de l'OIM. Il exprime sa gratitude à l'autre observateur qui vient d'être admis, l'Assistance pédagogique internationale (API), pour l'aide précieuse que celle-ci a fournie à l'OIM dans l'une de ses tâches les plus difficiles au Kosovo.

Point 6 de l'ordre du jour

AUTRES QUESTIONS

42. Il n'y a pas d'autres questions.

CLOTURE DE LA SESSION

43. Le PRESIDENT remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil.

La quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil  
de l'Organisation internationale pour les migrations  
est close le jeudi 7 juin 2001 à 17 heures.